

Compte-rendu de l'audience du 27 mai 2013 au CERHS de Nancy avec M. LE DRIAN, Ministre de la Défense et M.PIAT son conseiller technique social.

Satisfaite des suites réservées à notre courrier du 3 mai 2013 à l'adresse de Monsieur **LE DRIAN**, Ministre de la Défense, dans lequel nous dénoncions le recrutement de personnels par la société Accenture pour traiter les « trop versés » (TV), la CFDT Défense avait sollicité une rencontre sur site avec le ministre dans le cadre de sa venue au CERHS de Nancy, prévue fin mai 2013.

Le ministre a proposé de recevoir en entretien toutes les fédérations syndicales lors de sa visite et de le prolonger avec son conseiller technique social, M. **PIAT**. La CFDT Défense s'est inscrite dans cette démarche, qu'elle aura initiée et préparée.

Nous souhaitons que ces échanges soient tout aussi positifs et permettent une amélioration de la situation de l'ensemble des personnels du CERHS face à leur désarroi au regard d'un outil dont les dysfonctionnements les discréditent et les privent de la mise au profit de l'institution, de toute leur expertise.

La délégation CFDT Défense était composée de Me Sylvie **SIMON** – déléguée CFDT du CERHS, Me Pascale **BROSSON**, élue titulaire du CT de BdD de Nancy et de M. Didier **THOMELIN**, représentant la fédération.

Etaient aussi présents : M. Eric **BARDIN** et Me Clotilde **THIERY** pour FO, Me Josette **BRUN** pour l'UNSA

Au-delà de la problématique « Accenture » qui avait été traitée en amont de la visite du ministre (supra), divers points ont été abordés par la CFDT Défense, avec conviction et pugnacité:

- Le manque de formation
- Le manque de moyens matériels, (double écran – imprimantes – fournitures de bureau...) et de supports techniques en l'absence de formation (ex : MOP Concerto dans les ateliers),
- La récurrence des dysfonctionnements Louvois (ex : rappels intempestifs depuis le 1^{er} octobre 2011), et le besoin de centralisation des relevés d'anomalies pour en dispatcher l'information,
- La manque de fiabilité des données concerto (solde entrante, BMS, le retour solde...)
- Manque de visibilité, de traçabilité des éléments constitutifs de la solde d'un administré (Impossibilité des traitants de pouvoir vérifier le dossier d'un administré depuis la bascule)

- Le choix des priorités qui interroge (fichiers à remplir supprimés deux mois plus tard..., alors que d'autres priorités se font sentir.)
- L'inquiétude des agents concernant la reprise « automatisée » et massive des TV (qui nécessitera sans doute une seconde étude afin d'en déterminer avec exactitude le bien fondé et le montant),
- Le manque de reconnaissance, de considération des agents à tous les niveaux,
- Le mal-être au travail, le sentiment d'impuissance,
- Le manque de communication et d'écoute de façon ascendante.

Sans oublier un appel d'attention sur l'indemnitaire spécifique des «décompteurs » et les inquiétudes pour l'avenir.

Le système Louvois ne présentant aucune amélioration notable, la CFDT Défense a proposé au Ministre et à son conseiller social d'étudier la faisabilité pour Louvois de se limiter au traitement de la solde de base, voire des éléments de rémunérations fiabilisés. Les indemnités diverses et les rappels qui posent problème seraient opérés par les traitants «solde» du CERHS jusqu'à résolution de ceux ci dans Louvois.

Le compte-rendu n° 412714 du 3 janvier 2013 relatif aux des réunions des 5 et 26 novembre 2012 sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) a été remis et abordé, en séance, par la CFDT Défense ainsi qu'un quatre pages sur les problèmes rencontrés par les agents du CERHS.

Pour clore cet échange, Monsieur PIAT a précisé que Monsieur le Ministre de la Défense prendrait une décision dernier trimestre 2013, au regard des possibles évolutions d'ici là, de l'éventuelle stabilisation de Louvois.

Nous remercions le ministre de la défense d'avoir décidé de ces deux entretiens qui auront permis un dialogue social franc et serein. La CFDT Défense aura pu s'exprimer avec force et détermination sur les nécessaires actions à mener pour tendre à l'amélioration des conditions de travail des agents du CERHS et des résultats attendus.

La délégation CFDT Défense.